



15ème législature

Question N° : 40352	De Mme Cathy Racon-Bouzon (La République en Marche - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Situation des maîtres auxiliaires	Analyse > Situation des maîtres auxiliaires.
Question publiée au JO le : 27/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 15/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Cathy Racon-Bouzon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation précaire des « maîtres auxiliaires ». Ces agents non titulaires de l'État, recrutés dans le cadre du décret n° 62-379 du 3 avril 1962, passent - chaque année - d'un établissement à l'autre. Certains de ces agents ont été reclassés en tant que contractuel et d'autres ont décidé de garder leur statut. Aussi, Mme la députée souhaite connaître les intentions du Gouvernement les concernant. Elle souhaite savoir s'il est prévu un plan de « résorption de l'auxiliarat » et connaître les intentions du Gouvernement en la matière. Enfin, elle lui demande s'il pourrait être envisagé une titularisation de ces quelques maîtres auxiliaires restants.